

Règlement de l'épreuve : Tour de l'île d'Arz

Article 1 : Organisation

L'épreuve est organisée par l'association **Courir à l'île d'Arz** en partenariat avec la mairie de l'île d'Arz. Elle se déroulera le **samedi 17 mai 2025** avec un départ à **10h30**.

Article 2 : Parcours

Le parcours de 10 km est une boucle unique qui emprunte des chemins balisés sur l'île d'Arz, avec départ au port de Béluré et arrivée à Pen Raz.

- Le parcours est majoritairement composé de chemins côtiers et de routes.
- Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 3 : Conditions de participation

1. **Âge minimum** : L'épreuve est ouverte à toutes les personnes âgées de **16 ans et plus** le jour de la course (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
2. **Certificat médical** : Tout participant à la compétition doit impérativement être en possession d'un numéro PPS valide délivré par l'organisme compétent. Ce numéro doit être enregistré auprès de l'organisation de l'événement avant la course et être valide à la date de l'événement.
3. **Vérification préalable**
Le numéro PPS de chaque participant sera vérifié lors de l'inscription. Les participants doivent fournir une preuve de leur licence ou du numéro PPS lors de leur enregistrement. En cas de doute sur la validité du numéro, l'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à la compétition.
4. **Inscriptions** :
 - Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **5 mai 2025** via le site **NEXTRUN**
 - Tarif : **17,00€**

Article 4 : Déroulement

- **Retrait des dossards** :
Les dossards pourront être retirés à **Béluré** le **vendredi 16 mai 2025** de **19h à 20h30** et le jour de la course à partir de **08h45 à 10h15**.
- **Départ** : Le départ sera donné à **10h30 à Béluré**.
- **Chronométrage** : Le chronométrage est assuré par **CHRONO COURSE** via un système de puce électronique.

Article 5 : Classements et récompenses

1. **Classements** :
 - Classement général (hommes/femmes)
 - Classements par catégories d'âge (ex. juniors, seniors, vétérans)
2. **Récompenses** :
 - Des lots seront remis aux 3 premiers du général (hommes et femmes)
 - Un lot sera tiré au sort parmi les finishers

Article 6 : Sécurité

1. Le parcours est sécurisé grâce à la signalétique et la présence de bénévoles tout au long du parcours.
2. Une équipe de secouristes sera présente conformément à la réglementation.
3. En plus de la réglementation, un médecin sera disponible pour se déplacer sur le parcours si nécessaire.
4. Les participants doivent respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

Article 7 : Environnement

L'île d'Arz étant un site protégé, il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours. Des zones de collecte seront disposées à l'arrivée.

Article 8 : Annulation

En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de l'organisation (intempéries, décisions administratives, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.

Article 9 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, les coureurs autorisent les organisateurs à utiliser leur image dans le cadre de la promotion de l'événement.

Contact :

Pour toute question, vous pouvez contacter l'organisation :

- Email : **course@iledarz.org**
- Téléphone : **06 69 93 28 92**
- Site web : **<https://tourdeliledarz.org>**